

Date de dépôt : 8 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Murat Julian Alder : Résolutions adoptées par le Grand Conseil à l'attention de l'Assemblée fédérale

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil exerce au nom du canton et concurremment avec le Conseil d'Etat les droits d'initiative et de proposition garantis par l'art. 160 al. 1 Cst. féd.¹ (art. 156 al. 1 LRGC²).

Lorsque le parlement cantonal veut faire usage de ce droit, il adopte une résolution (art. 156 al. 2 LRGC), c'est-à-dire une déclaration qui n'entraîne aucun effet législatif (art. 150 LRGC), la voie de la motion étant réservée (art. 156 al. 3 LRGC).

Le Grand Conseil est régulièrement saisi de résolutions de ce type, souvent dans des domaines qui sont du ressort de la Confédération, alors que la députation de notre canton aux Chambres fédérales compte onze conseillers nationaux et deux conseillers aux Etats.

¹ RS/CH 101 Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Cst. féd.).

² RS/GE B 1 01 Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 (LRGC).

Le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Pour chacune des années 2013 à 2018, combien de fois le Conseil d'Etat a-t-il fait usage des droits d'initiative et de proposition prévus par l'art. 160 al. 1 Cst. féd. ?*
- 2. Pour chacune des années 2013 à 2018, combien de fois le Conseil d'Etat a-t-il fait usage de ces droits à la suite de l'adoption d'une résolution par le Grand Conseil ?*
- 3. Pour chacune des années 2013 à 2018, quelle a été la proportion d'initiatives et de propositions du canton de Genève à l'attention de l'Assemblée fédérale en comparaison avec les autres cantons suisses ?*
- 4. Pour chacune des années 2013 à 2018, quelle a été la proportion d'initiatives et de propositions du canton de Genève à l'attention de l'Assemblée fédérale qui ont été acceptées par cette dernière ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour sa réponse à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Grand Conseil peut transmettre à l'Assemblée fédérale des initiatives cantonales soutenues ou non par le Conseil d'Etat conformément à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale qui indique que « Tout membre de l'Assemblée fédérale, tout groupe parlementaire, toute commission parlementaire et tout canton peuvent soumettre une initiative à l'Assemblée fédérale ».

Le Conseil d'Etat vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions posées.

1. Pour chacune des années 2013 à 2018, combien de fois le Conseil d'Etat a-t-il fait usage des droits d'initiative et de proposition prévus par l'art. 160 al. 1 Cst. féd. ?

Le Conseil d'Etat a fait une seule fois usage du droit d'initiative et de proposition prévu à l'article 160, alinéa 1, de la Constitution du fédérale. Il s'agit de la résolution 781 pour « modifier la loi fédérale sur l'assurance maladie du 18 mars 1994 » qui a été adressée par le Grand Conseil à l'Assemblée fédérale le 29 mai 2015.

2. Pour chacune des années 2013 à 2018, combien de fois le Conseil d'Etat a-t-il fait usage de ces droits à la suite de l'adoption d'une résolution par le Grand Conseil ?

Le Conseil d'Etat a soutenu deux résolutions émanant du Grand Conseil en juillet 2013 et en mai 2015. Il s'agit de :

- la résolution 726 « Assurance-maladie : protéger les intérêts des travailleurs suisses domiciliés en France et les prestataires de soins en Suisse »;
- la résolution 783 « Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logement ».

3. Pour chacune des années 2013 à 2018, quelle a été la proportion d'initiatives et de propositions du canton de Genève à l'attention de l'Assemblée fédérale en comparaison avec les autres cantons suisses ?

La République et canton de Genève a déposé 25 initiatives cantonales entre 2013 et 2018.

En comparaison avec les autres cantons, Genève est le canton qui a déposé le plus d'initiatives cantonales entre 2013 et 2018. Se référer au tableau ci-dessous.

Canton	Nombre d'initiatives déposées
Genève	25
Tessin	15
Berne	12
St-Gall	8
Valais	8
Jura	7
Thurgovie	7
Bâle-Ville	6
Neuchâtel	6
Argovie	5
Bâle-Campagne	5
Fribourg	4
Grisons	4
Lucerne	3
Nidwald	3
Schaffhouse	3
Soleure	3
Vaud	3
Zoug	3
Uri	1

4. Pour chacune des années 2013 à 2018, quelle a été la proportion d'initiatives et de propositions du canton de Genève à l'attention de l'Assemblée fédérale qui ont été acceptées par cette dernière ?

A ce jour, seules 15 initiatives cantonales genevoises ont été traitées par les Chambres fédérales, les 10 autres sont des objets encore en suspens. Sur les 15 initiatives traitées aucune n'a pour le moment été acceptée par les Chambres fédérales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS